



Compte rendu du 15 juin 2017 Mouvements et 1ères affectations IP

Synthèse des chiffres clés du mouvement :

=> *une stabilité du nombre de demandes : 234 contre 230 au mouvement précédent ;*

=> *une légère diminution du nombre de demandes à équivalence satisfaites : 130 (dont 81 correspondant à des 1^{ers} vœux) contre 133 au mouvement précédent ;*

=> *une satisfaction des demandes de rapprochement encore insuffisante, puisque seul(e)s 19 des 50 collègues sollicitant un rapprochement familial ont obtenu satisfaction.*

=> *une majorité des mouvements concerne les services territoriaux, avec 62 % des mouvements en DD/DRFIP, contre 64 % l'an passé.*

L'analyse du SCSFIP :

De manière générale, le mouvement de mutations 2017 apparaît légèrement plus favorable pour les IP que les années précédentes.

Pour autant, ce constat doit être pondéré :

=> *d'une part, il ne fait qu'apporter des solutions à des dossiers anciens : le bureau RH-1B reconnaît que des difficultés perdurent pour des dossiers de 1ères affectations d'IP en.....2012 !*

=> *d'autre part, le **gel de 60 postes d'IP (!!!)** a été confirmé aux représentants du personnel en séance. Afin de ne pas scléroser le système et de maintenir une certaine mobilité, le bureau RH-1B met en œuvre une politique de « mobilité des gels de poste ». Si cela permet effectivement à certains collègues de rejoindre leur centre d'intérêts familiaux, ou à d'autres de ne pas désespérer d'y parvenir, le SCSFIP ne peut que déplorer que la DGFIP ne dispose que de ce seul moyen pour gérer les affectations des IP. De*

plus, le manque de communication du positionnement de ces gels en phase de demande de mutation donne un sentiment de décision arbitraire.

Le mouvement définitif est sensiblement différent du projet de mouvement publié avant la CAP car deux cascades ont été constatées en séance du fait d'erreurs de directions locales. Si l'une de ces cascades a pu permettre l'amélioration de certaines affectations, la seconde a eu pour conséquence de dégrader des 1ères affectations. Cette situation est d'autant plus regrettable que l'attente des résultats des affectations reste une période difficile à vivre pour les lauréats compte tenu des enjeux personnels que cela suppose.

À noter trois évolutions importantes des règles de gestion à l'occasion de ce mouvement :

=> les emplois en DIRCOFI, DISI, SDC ou DIS qui sont désormais considérés comme des postes au choix, et non plus à l'ancienneté ou au profil.

=> une durée de séjour de 3 ans est désormais mise en œuvre pour les postes au choix pourvu à compter du 1^{er} septembre 2017.

=> une priorité pour handicap est reconnue par l'administration.

Comme vous pourrez le lire dans la déclaration liminaire, les représentants du SCSFiP en CAP ont réitéré la demande de mise en œuvre d'une réelle politique de gestion des cadres pour les IP. En l'absence de débouchés, de nombreux collègues manquent toujours de visibilité sur leurs perspectives fonctionnelles et géographiques, ce qui emporte des conséquences parfois lourdes et anxiogènes sur la vie familiale et la santé de ces cadres !

En séance, le SCSFiP a rappelé l'importance de la question des parcours de carrière des IP compte tenu de la rareté des ressources. Les services RH ont indiqué qu'ils mèneraient un chantier sur ce thème en fin d'année et qu'ils pourraient, dans ce cadre, solliciter un audit sur la doctrine d'emplois des cadres supérieurs. Le SCSFiP a rappelé que les IP ne souhaitent plus servir de variable d'ajustement et partagent donc le besoin de visibilité sur les déroulés de carrière qui font l'attrait du grade.

En effet, la seule volonté des cadres supérieurs est bien d'avoir de la visibilité sur ce qui touche à leur avenir professionnel, et par là même leur cadre de vie personnel et familial.

Encore une fois, vous avez été très nombreux à solliciter le SCSFiP à l'occasion de ce mouvement annuel et nous vous remercions de votre confiance. Afin de nous permettre de vous accompagner au mieux et d'augmenter les possibilités d'obtenir satisfaction, n'attendez pas la publication du mouvement prévisionnel pour nous transmettre votre dossier !